

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES ARRETES DU MAIRE**

**CIRC 2024-44 – Autorisation d’occupation du domaine public – rue de Saint Hippolyte**

Le Maire de MAÎCHE,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,

VU le Code de la Route,

VU la demande Mme TROUTET Marielle du 23 mai 2024,

CONSIDERANT la nécessité de règlementer le stationnement le temps de travaux sur un système de climatisation,

**ARRETE**

**Article 1** : Le jeudi 6 juin 2024 de 07h30 à 18 heures, 3 places de stationnement seront réservées devant le numéro 7 de la rue St Hippolyte, afin de permettre une intervention sur le système de climatisation de cet immeuble.

Tout véhicule contrevenant au présent arrêté sera verbalisé et fera l’objet d’une mise en fourrière.

**Article 2** : Les services de la ville mettront en place la signalisation matérialisant le présent arrêté.

**Article 3** : La gendarmerie et la police municipale sont chargées de veiller à l’exécution du présent arrêté.

**Article 4** : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la ville et transmis à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Maîche,
- Monsieur le responsable des services techniques de la ville,
- Madame Marielle TROUTET,
- Monsieur le responsable de la police municipale de la ville.

Maîche, le 23 mai 2024

Le Maire,

Régis LIGIER



Publié sur le site internet le 23 mai 2024